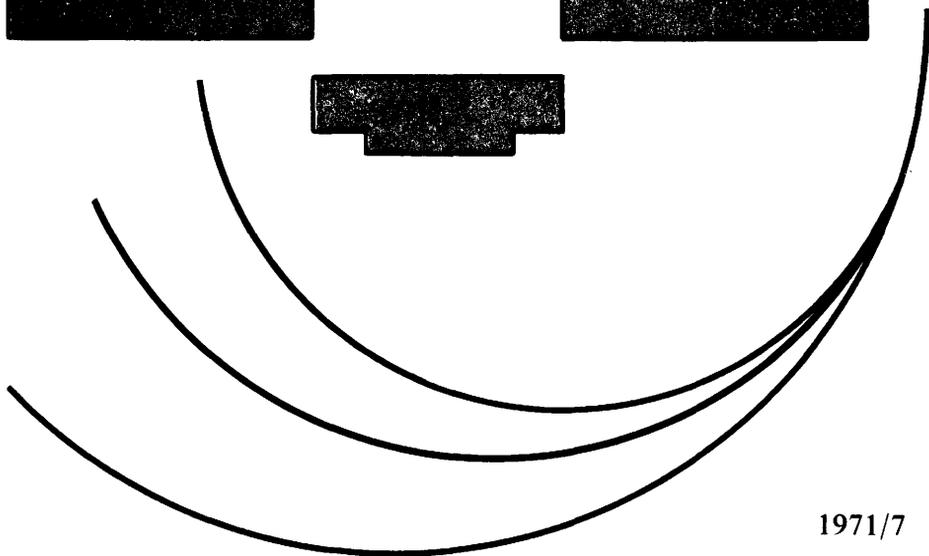


parlement européen

informations



S O M M A I R E

	Page
I. Session de septembre	1
II. Session d'octobre	13
III. Activités des commissions parlementaires	33
IV. Autres activités	43

Secrétariat général du Parlement européen

Luxembourg Tél. 477.11

Publication de la direction générale
de la documentation parlementaire et de l'information

PE-i-853

I. SESSION DE SEPTEMBRE

Le Parlement européen, réuni à Luxembourg du 21 au 23 septembre, a pris position sur les problèmes monétaires internationaux et intracommunautaires, a discuté, sur la base d'une question orale, d'articles écrits par un membre de la Commission européenne, s'est préoccupé de la situation des travailleurs migrants italiens et a donné deux avis concernant le rapprochement des législations et une aide pour les graines de coton.

Au cours de la séance du 23 septembre, M. Schuijt (dém.-chr. néerl.) a été élu vice-président du Parlement européen, en remplacement de M. Westerterp qui n'est plus membre du Parlement.

Le président Behrendt a souhaité la bienvenue à un groupe de membres du parlement norvégien en visite d'information à Luxembourg, ainsi qu'à M. Le Portz, président de la Banque européenne d'investissement, qui a assisté au débat sur la situation monétaire.

La situation monétaire (22 septembre)

Le Parlement européen, préoccupé par la situation monétaire internationale ainsi que par les incidences des décisions prises par le président Nixon, a tenu à discuter de ces questions avec le Conseil et la Commission européenne.

Le président en exercice du Conseil, M. Ferrari-Aggradi, ministre italien du Trésor, a fait un exposé sur la situation monétaire actuelle et a rappelé la position prise par le Conseil à ce sujet. Les décisions prises par le président Nixon ont posé de façon urgente le problème d'une meilleure structure du système monétaire international, a déclaré le président en exercice du Conseil, qui a fait un bref rappel des récents événements monétaires ainsi que des mesures prises

par divers pays pour faire face à la spéculation et a décrit les lignes principales de l'évolution de la balance des paiements des Etats-Unis. Soulignant que la communauté internationale exige que tous se soumettent à la même discipline, M. Ferrari-Aggradi a constaté que les mesures prises par les Etats-Unis ont fortement perturbé l'ordre monétaire mondial. Devant cette situation, l'Europe doit prendre des initiatives et ne pas subir celles des autres. Les pays industrialisés de l'Occident, et, en particulier, les pays européens qui représentent la plus grande puissance commerciale du monde doivent définir une position commune pour mieux défendre leurs propres intérêts et, éventuellement, ceux des autres membres de la communauté mondiale. Ils ne doivent pas être obligés d'endosser des charges injustifiées résultant de décisions auxquelles ils n'ont pas pris part. Le président en exercice du Conseil a exposé ensuite l'activité déployée par le Conseil et la Commission européenne au cours des derniers mois et a rappelé les principaux points de la position commune définie par le Conseil le 13 septembre en ce qui concerne les négociations internationales sur les plans monétaire et commercial. Le Royaume-Uni et les autres pays candidats à l'adhésion se sont associés à cette position. Les pays de la Communauté attachent la plus grande importance au retour à la légalité monétaire internationale et au renforcement de l'autorité et de l'action du Fonds monétaire international afin de sauvegarder la coopération internationale et de développer le commerce mondial.

Pour M. Malfatti, président de la Commission européenne, la tâche de la Communauté, face aux événements actuels, est d'agir pour une plus grande liberté des échanges en surmontant la crise actuelle sans tomber dans une dangereuse guerre commerciale. L'ordre monétaire nouveau doit être construit avec les Etats-Unis, mais l'Europe doit, avant tout, prendre conscience de ce qu'elle est dans le monde et elle doit assumer les responsabilités qui lui incombent. Il est donc nécessaire de donner une impulsion nouvelle à la construction européenne. La Communauté doit avoir la capacité nécessaire pour élaborer avec clairvoyance une stratégie globale européenne qui contribue à une meilleure organisation internationale. Le président de la Commission a rappelé qu'il avait adressé une lettre aux chefs d'Etat et de gouvernement pour attirer leur attention sur les graves dangers qui menaceraient la Communauté si la cohésion monétaire n'était pas établie au plus vite. De toute évidence, un nouveau sommet ne pourra que faire suite à la normalisation de la situation à l'intérieur de la Communauté et à la signature du traité d'adhésion. M. Malfatti a souligné que la position commune adoptée par les pays de la Communauté pour la session du Fonds monétaire international est un élément positif très important. Dans les difficiles circonstances actuelles, l'Europe doit trouver

l'occasion d'une relance et d'un renforcement ainsi que d'une accélération de l'union économique et monétaire.

M. Barre, vice-président de la Commission européenne, a traité, en premier lieu, des problèmes monétaires internationaux en évoquant les mesures prises par le président des Etats-Unis qui s'ajoutent aux incertitudes créées, au sein de la Communauté, par la crise monétaire de mai 1971. Après avoir souligné les difficultés auxquelles les Etats-Unis sont confrontés et le fait que la Communauté ne pouvait pas être taxée de protectionnisme, M. Barre a déclaré que, dans le domaine monétaire, un réaménagement différencié des parités, qui ne saurait exclure le dollar, est un élément de toute solution internationale. Mais l'efficacité d'une telle mesure dépendra de la mise en oeuvre, dans tous les pays, de politiques économiques internes qui contribuent au processus d'ajustement de la balance des paiements. A plus long terme devra intervenir une réforme du système monétaire international. Il ne faudra pas renoncer aux principes fondamentaux des accords de Bretton Woods: parités fixes et libre convertibilité des monnaies, mais les adapter à la lumière de l'expérience. D'autre part, le système monétaire international de l'avenir ne devra plus admettre que des monnaies nationales servent d'instruments internationaux de réserve. A côté de l'or, il faudra développer l'usage des D.T.S.

Passant ensuite aux problèmes monétaires intracommunautaires, M. Barre a exposé la situation monétaire actuelle de chacun des six pays et a souligné que si cette situation se prolongeait trop longtemps le fonctionnement du Marché commun s'en trouverait affecté. C'est pourquoi la Commission n'a pas ménagé ses efforts pour la normalisation des relations monétaires intracommunautaires. Pour cela, de l'avis de la Commission, trois conditions doivent être remplies:

- les taux de change fixes à établir entre les pays de la Communauté doivent être réalistes;
- une certaine flexibilité doit être établie à l'égard de l'extérieur, notamment par un élargissement modéré des marges de fluctuation;
- tous les Etats membres doivent disposer d'instruments efficaces pour mettre en oeuvre une politique concertée à l'égard des afflux excessifs de capitaux et pour limiter leurs effets sur la liquidité interne.

Il faut préparer une solution communautaire qui soit efficace et durable et qui permette à la Communauté de reprendre sa marche vers l'union économique et monétaire.

M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a mis l'accent sur les graves conséquences des disparités monétaires sur les marchés agricoles. Des détournements et des distorsions se produiront inévitablement si la situation actuelle se prolonge. M. Mansholt s'est demandé si les montants compensatoires appliqués actuellement étaient encore valables du fait de l'évolution des monnaies allemande et du Bénélux, et a déclaré que la Commission s'opposera de toutes ses forces à certaines tendances à revenir à des mesures nationales en agriculture. Un terme doit être mis rapidement à l'incertitude qui règne actuellement.

M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, après avoir dressé un tableau de l'évolution récente de la politique commerciale mondiale, a rappelé que la Communauté restait fidèle à la liberté des échanges et qu'elle s'efforcera d'éviter un retour au protectionnisme. Trois principes guident l'action de la Communauté:

- tout acte de politique commerciale des Etats membres doit s'inscrire dans un cadre communautaire;
- la Communauté réserve ses droits découlant des engagements internationaux et estime inopportun de menacer de mesures de rétorsions;
- les mesures prises par les Etats-Unis doivent être considérées dans leur ensemble, au cours des discussions.

La crise actuelle, a déclaré M. Dahrendorf, fournit une occasion de rechercher des mesures durables. La Communauté doit prendre des initiatives, compte tenu de ses responsabilités mondiales.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Löhner (all.) a constaté l'impossibilité pour les pays de la Communauté de prendre des décisions en commun et a demandé une action véritable et réfléchie de la Communauté afin de sortir de la crise et de mettre le Marché commun à l'abri de telles crises. Les pays européens ne peuvent pas abandonner le dollar qui leur a rendu de précieux services dans le passé. Il faut éviter une guerre commerciale et revenir, avant la fin de l'année, à des parités fixes. Le Conseil doit enfin prendre ses responsabilités et être conscient des graves conséquences de la situation actuelle, notamment sur les politiques agricole et industrielle communes. M. Arndt (all.), au nom du groupe socialiste, s'est déclaré convaincu de la possibilité de surmonter les obstacles auxquels on est confronté. L'Europe a prouvé qu'elle était prête à agir dans ce sens. La création de l'union économique et monétaire est urgente. Il existe des dangers de stagnation économique en Europe et il ne faudrait pas que les

Etats-Unis s'installent durablement dans la situation actuelle. C'est pourquoi M. Arndt demande que l'on prenne rapidement des décisions durables et se déclare pour les parités fixes, la réduction des marges de fluctuation à l'intérieur de la Communauté et une plus grande flexibilité vers l'extérieur. Au nom du groupe des libéraux et apparentés, M. Cantalupo (it.) a souligné la responsabilité des Européens qui n'ont pas su prendre à temps, par manque de volonté politique, les mesures qui auraient permis d'atténuer les conséquences néfastes des décisions des Etats-Unis. Aucun Etat membre ne peut résoudre seul les problèmes monétaires actuels. Il faut donc poursuivre l'unité de l'Europe pour laquelle un retour au protectionnisme américain serait catastrophique, compte tenu du caractère complémentaire et des liens étroits qui unissent les deux grandes puissances.

Pour M. Triboulet (fr.), président du groupe de l'U.D.E., les mesures prises par les Etats-Unis ont surpris la Communauté dans une situation de faiblesse car les Six n'avaient pas su se mettre d'accord pour prendre des mesures efficaces après la crise de mai 1971. Il reste maintenant à parler franchement avec les Etats-Unis en leur faisant remarquer notamment que la défense européenne n'est pas seulement une question matérielle, mais qu'elle nécessite l'union étroite des pays européens. Il est injuste d'imposer aux Européens des sacrifices pour rétablir la balance des paiements des Etats-Unis. La crise monétaire, a constaté M. Triboulet, en compromettant la construction européenne, porte un grave préjudice à l'ensemble du monde libre. Pour M. Leonardi (non inscrit, com. it.), aucune monnaie ne peut avoir la prééminence. Il faut éliminer les positions d'hégémonie et établir des rapports plus équitables entre les pays. La Communauté devrait prendre des mesures pour sa survie même, les mesures américaines la concernant directement. Mais il faut éviter les représailles et préserver la liberté des échanges internationaux. Le président de la commission économique, M. Lange (soc. all.), a insisté pour que l'on trouve des solutions aux problèmes internes à la Communauté avant de résoudre les difficultés externes. On doit faire le nécessaire pour atteindre l'objectif que l'on s'est fixé: l'union économique et monétaire. M. Vredeling (soc. néerl.) a exprimé les craintes de la commission de l'agriculture, car la politique agricole commune est en danger et l'absence de fixation des prix agricoles porte un grave préjudice aux agriculteurs. L'acquis agricole doit être maintenu.

M. de la Malène (U.D.E., fr.), président de la commission des relations économiques extérieures, a estimé inacceptable et déraisonnable de reconstruire un système monétaire international basé sur l'étalon-dollar et a vivement critiqué les taux de change flottants. Il est certes dans l'intérêt de tous d'aider l'économie

des Etats-Unis, mais il faut aussi leur rappeler les contradictions de leur politique. M. Cifarelli (soc. it.) a souhaité que la crise actuelle accélère la réalisation de l'union économique et monétaire. M. Cousté (U.D.E., fr.) a souligné l'importance et la portée des négociations à engager avec les Etats-Unis. Mais la condition préalable est une harmonisation des points de vue des Six. Pour M. van Offelen (lib. belge), la dévaluation du dollar aurait été une mesure plus franche et préférable, la taxe de 10 0/0 faussant le cours du dollar. M. Oele (soc. néerl.) doute que l'on puisse arriver à la coordination des politiques économiques des Etats membres si la politique monétaire reste en l'état. M. Jahn (dém.-chr. all.) a constaté que les mesures prises par les Etats-Unis ont provoqué une crise de confiance dans la politique américaine et a demandé que l'Europe définisse une position commune. M. Richarts (dém.-chr. all.) a tenu à rappeler que le plan Marshall et l'aide américaine avaient permis à l'Europe de préserver sa liberté et a estimé que, si les prix agricoles n'étaient pas fixés rapidement, cela entraînerait la discrimination d'un secteur important du Marché commun. Pour M. Schwörer (dém. chr. all.), les mesures américaines seraient apparues moins néfastes si elles n'avaient pas mis le doigt sur le manque d'unité des Six. L'essentiel est d'arriver à un accord entre les pays de la Communauté.

Répondant aux différents orateurs, M. Ferrari-Aggradi, président en exercice du Conseil, a souligné que le Conseil devait être prudent et étudierait soigneusement les décisions à appliquer pour résoudre la crise monétaire. Il faut prendre garde aux tentations autarciques et faire confiance aux Etats-Unis pour résister au protectionnisme. La force de l'Europe réside dans l'unité des Six qui doivent éviter de prendre des mesures nationales. M. Barre, vice-président de la Commission européenne après avoir insisté sur l'importance d'une politique concertée des mouvements de capitaux qui est un des éléments fondamentaux de toute solution, a tiré quatre conclusions:

- dans la profonde transformation du système monétaire international, l'Europe devra assumer une responsabilité importante;
- il faut sauvegarder et développer la Communauté;
- il ne faut pas faire dépendre les efforts de facteurs externes, mais de la propre volonté de la Communauté;
- dans les relations avec les Etats-Unis, la Communauté a un devoir de franchise et d'amitié.

Il faut aider les Etats-Unis par des moyens compatibles avec le respect des principes fondamentaux de l'ordre commercial, économique et monétaire international.

A l'issue du débat, le Parlement a adopté une résolution après avoir accepté des amendements présentés par M. Spénale (soc. fr.), de la Malène (U.D.E., fr.) et Cousté (U.D.E., fr.). Le Parlement constate avec regret que les institutions de la Communauté n'ont pas pu trouver de solution communautaire aux problèmes économiques et monétaires actuels et attend de ces institutions qu'elles s'accordent sur une politique qui réintroduise des parités fixes, réduise les marges à l'intérieur de la Communauté et permette une plus grande flexibilité vers l'extérieur. Le Parlement attend de la Commission qu'elle élabore des propositions concrètes pour permettre au Conseil de prendre des décisions afin d'atteindre ces objectifs et se prononce pour:

- une action commune et résolue des Etats au sein des organes auxquels incombe la réforme du système monétaire international;
- la suppression urgente des mesures temporaires prises par certains pays et le retour rapide au libre développement des échanges;
- des actions communautaires susceptibles de renforcer la Communauté et d'aboutir à la réalisation de l'union économique et monétaire.

Enfin, le Parlement souligne l'attitude responsable et déterminée de la Communauté qui a refusé de prendre des mesures de rétorsion face aux graves restrictions commerciales décidées par les Etats-Unis.

**Question orale sur des articles
d'un membre de la Commission européenne
(23 septembre)**

Deux articles parus dans un hebdomadaire allemand "Die Zeit", en juillet 1971, sous le pseudonyme de "Wieland Europa", critiquant sévèrement le fonctionnement des institutions européennes et exposant une conception de l'Europe contraire à la politique actuelle de la Commission européenne, ont amené M. Lücker (all.), président du groupe démocrate-chrétien, à poser une question orale avec débat (n^o 10/71) à la Commission européenne. Dans cette question, M. Lücker demande:

- s'il est exact que l'auteur des articles est M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne;
- si les opinions exprimées reflètent la conception de la Commission européenne;

— si celle-ci est d'avis que de telles déclarations sont de nature à léser gravement, aux yeux de l'opinion publique européenne, la responsabilité et l'autorité de la Commission en tant que gardienne des traités et moteur politique de l'unification européenne.

Qu'envisage de faire la Commission pour que ses membres adoptent en public une attitude conforme au prestige et à la responsabilité de la Commission?

Dans une déclaration personnelle transmise au président du Parlement européen, M. Dahrendorf a reconnu être l'auteur des articles dont le but, a-t-il pensé, n'était pas de mettre en question ce qui a été réalisé en Europe, mais de contribuer à la discussion sur le renforcement et le développement de l'unification politique européenne. M. Dahrendorf a souligné qu'il n'avait pas été dans son intention de mettre en doute les fondements que constituent les traités et les institutions créées par eux.

M. Bos (néerl.), développant la question orale, a déclaré que le groupe démocrate-chrétien ne voulait pas empêcher les membres de la Commission européenne d'avoir des opinions personnelles et de les exposer publiquement, mais qu'il considérait la teneur des articles comme une critique exagérée et erronée à certains égards. Une telle attaque consciente contre les institutions européennes est inacceptable et amène à se demander si leur auteur peut encore remplir sa tâche au sein de la Commission européenne dont il a lésé le prestige et s'il ne devrait pas refuser de discuter avec le Parlement. Une telle personne, a conclu M. Bos, ne peut plus guère être crue.

M. Malfatti, président de la Commission européenne, a répondu que la Commission regrettait qu'un de ses membres ait exprimé une opinion manifestement contraire à celle du collège. La Commission unanime souligne l'importance fondamentale de l'oeuvre déjà accomplie et sa confiance dans la poursuite de la construction européenne sur la base des traités et avec le concours de toutes les institutions. Elle exprime sa reconnaissance à tous ceux qui ont oeuvré et oeuvrent pour l'intégration de l'Europe. La Commission s'en tient au principe que chaque membre du collège a, comme homme politique, la liberté de prendre publiquement position, tout en attendant de chacun d'eux qu'il tienne compte de son appartenance à une institution de la Communauté.

M. Corona (it.), au nom du groupe socialiste, a souligné qu'il ne s'agissait pas ici d'une querelle nationale et que le Parlement européen n'était pas une cour d'appel des parlements nationaux, mais que la question essentielle était le fonctionnement des institutions et leur rôle. La réponse de la Commission

européenne constitue un engagement pour l'avenir et le débat un avertissement pour préserver le prestige de la Commission européenne. M. Bersani (dém.-chr. it.) a mis l'accent sur la cohésion morale et politique des institutions et a dit sa confiance en la Commission qui doit accroître sa force et sa capacité d'agir. M. D'angelosante (non inscrit, com. it.) s'est demandé pourquoi l'on voulait cacher le peu de pouvoirs du Parlement européen, ainsi que la détérioration du rôle de la Commission européenne, et a estimé que l'on aurait dû saisir cette occasion pour affronter les problèmes fondamentaux. Les critiques faites dans les articles en question sont sérieuses, même si l'on ne peut pas être d'accord avec leurs formulations. MM. Müller (dém.-chr. all.), Kriedemann (soc. all.), Fellermaier (soc. all.), Vredeling (soc. néerl.), Riedel (dém.-chr. all.) et Kollwelter (dém.-chr. lux.) ont souligné qu'il n'était pas question, dans cette affaire, d'une querelle d'allemands. M. Kollwelter s'est demandé comment M. Dahrendorf pouvait encore continuer à travailler au sein de la Commission européenne. M. Oele (soc. néerl.) a insisté sur la nécessité de la solidarité collégiale au sein de la Commission européenne. Aucune résolution n'ayant été déposée, le débat a été déclaré clos.

Pétition n° 2/71. Le bureau permanent du Mouvement européen des Pays-Bas a déposé une pétition sur les articles de "Wieland Europa" parus dans l'hebdomadaire "Die Zeit". Cette pétition a été renvoyée à la commission juridique qui l'a déclarée irrecevable, car elle ne contient ni requête, ni plainte.

Les travailleurs migrants dans la Communauté (21 septembre)

Le Parlement européen, saisi d'une pétition (n° 4/70) concernant l'amélioration de la situation des émigrés italiens dans la Communauté et l'adoption d'un statut européen du travailleur migrant, a adopté une résolution présentée par M. Califice (dém.-chr. belge) dans un rapport (doc. 51) fait au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique.

Le Parlement rappelle que le but essentiel des Communautés est l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de tous, prend acte des desiderata formulés dans la pétition et invite la Commission européenne à examiner les possibilités de satisfaire les revendications légitimes des travailleurs migrants et de remédier à des abus discriminatoires dans les domaines des conditions de travail et de vie dont ces travailleurs et leurs familles seraient encore victimes dans les pays de la Communauté. Le Parlement prie la Commission européenne de promouvoir un statut européen du travailleur migrant.

M. Califice, rapporteur, a déclaré que la commission des affaires sociales soumettrait ultérieurement au Parlement un rapport sur les conditions de vie et de travail de l'ensemble des travailleurs étrangers occupés dans la Communauté.

MM. Müller (dém.-chr. all.), président de la commission des affaires sociales et de la santé publique, Bermani (soc. it.) et Laudrin (U.D.E., fr.) ont approuvé la résolution au nom de leurs groupes politiques, en soulignant qu'elle devait constituer un premier pas vers la solution des problèmes des travailleurs migrants dans la Communauté. M. Laudrin a constaté qu'aucun problème ne se posait en France pour les émigrés italiens. M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.) a demandé que l'on se préoccupe également des travailleurs migrants des pays non membres de la Communauté.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a déclaré que la Commission acceptait la résolution et était prête à poursuivre son action en faveur de tous les travailleurs migrants dans la Communauté tout en respectant la priorité communautaire en matière d'emploi. L'objectif essentiel est la réalisation effective d'un marché commun de l'emploi dans la Communauté et la mise en oeuvre d'une politique régionale européenne qui amènera les industries là où est la main-d'oeuvre.

Rapprochement des législations

(21 septembre)

Le Parlement européen, sur rapport (doc. 89) de M. Bermani (soc. it.), présenté au nom de la commission juridique, a approuvé une directive concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux dispositifs complémentaires pour compteurs de liquides autres que l'eau. Toutefois, le Parlement déplore la lenteur de la suppression des entraves techniques aux échanges, et demande l'amélioration du remplacement des dispositions nationales par des dispositions communautaires.

Aide pour les graines de coton

(23 septembre)

Le Parlement européen a donné un avis favorable à un règlement fixant l'aide pour les graines de coton pour la campagne 1971/1972 (rapport, doc. 118, présenté par M. Lefèbvre (lib. belge) au nom de la commission de l'agriculture).

Cette aide, estime le Parlement, correspond à une nécessité d'ordre social, notamment sur le plan de l'équilibre économique des régions de la Communauté dans lesquelles la culture du coton est pratiquée.

Nouveaux membres

(22 septembre)

Le Parlement européen a validé les mandats des membres de la délégation des Pays-Bas qui a été renouvelée le 14 septembre. Ont été désignés:

— par la Première Chambre:

MM. Baas, Broeksz et Schuijt

— par la Seconde Chambre:

MM. Berkhouwer, Bos, Brouwer, *Engwirda, Van der Gun, de Koning, Mommersteeg, Notenboom, Oele, Van der Stoel* et Vredeling.

(Les noms des nouveaux membres sont en italique).

II. SESSION D'OCTOBRE

Au cours de la session qu'il a tenue à Strasbourg du 18 au 22 octobre 1971, le Parlement européen a examiné l'état de l'unification politique de l'Europe et la situation économique de la Communauté. Le président en exercice du Conseil a présenté le budget des Communautés pour 1972. Le Parlement européen s'est prononcé sur différentes questions budgétaires et financières, sur la réforme du Fonds social, sur le rapprochement des législations concernant la bière, sur les garanties des associés et des tiers lors de la constitution d'une société anonyme, sur plusieurs textes intéressant la politique agricole commune, sur la seconde Convention relative à l'aide alimentaire et sur des problèmes sanitaires.

Une délégation parlementaire irlandaise a assisté aux travaux du Parlement et a eu un échange de vues avec une délégation de parlementaires européens sur les problèmes institutionnels que pose l'élargissement de la Communauté.

L'unification politique de l'Europe (20 octobre)

Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 88), présenté par M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.), au nom de la commission politique, sur la communication faite au Parlement par le président en exercice du Conseil, le 10 juin 1971 (voir PE-Information, 1971/4), concernant les résultats des réunions des ministres des affaires étrangères des pays membres de la Communauté. Le rapporteur a insisté sur l'urgence qu'il y a à définir le rôle concret d'une Europe démocratique et indépendante et a évoqué les questions du Proche-Orient et de la conférence sur la sécurité européenne, en soulignant la nécessité de progresser dans la voie de l'unification des politiques étrangères.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, son président, M. Lücker (all.), a évoqué le climat politique nouveau en Europe, marqué par l'ouverture à l'Est du

chancelier Brandt et par la crise monétaire mondiale et a constaté que c'est en passant par une coopération gouvernementale que l'on pourra arriver à une véritable union politique. M. Lücker s'est prononcé pour des structures institutionnelles efficaces au niveau de la Communauté ainsi que pour l'organisation d'une conférence au sommet pour résoudre les difficultés actuelles de la Communauté. M. Lautenschlager (all.), au nom du groupe socialiste, a souligné l'urgence des mesures à prendre dans le sens d'une union économique et monétaire et d'une véritable politique sociale communautaire. Les Communautés doivent avoir pour finalité l'homme. C'est une raison majeure pour réaliser l'union politique.

M. Berkhouwer (néerl.), au nom du groupe des libéraux et apparentés, a estimé qu'il était temps pour le Parlement de se préoccuper des grands problèmes d'actualité et notamment de la confédération d'Etats européens préconisée par le président Pompidou. Le Parlement doit rapidement ouvrir un débat sur les tâches politiques de l'Europe. M. Habib-Deloncle (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., a insisté sur la nécessité de définir le rôle concret que doit jouer une Europe indépendante dans la solution des problèmes mondiaux. L'indépendance de l'Europe, a constaté M. Habib-Deloncle, est maintenant une notion admise par tous. Ce que l'on doit rechercher dans la construction de l'Europe, c'est l'harmonie des différentes parties. Un esprit d'uniformisation et une certaine volonté maximaliste ne doivent pas empêcher de tirer tout ce que l'on peut de formules différentes dans le domaine politique, tout en confiant à la Commission européenne un rôle de coordination.

M. Leonardi (non inscrit, com. it.) a déclaré que ses amis communistes s'abstiendront dans le vote sur la résolution, car ils estiment qu'il est trop tôt pour prendre position sur les questions qui y seront évoquées et qu'il est nécessaire de revoir l'ensemble de la conception de la construction européenne. M. Cantálupo (lib. it.) a souligné la volonté du Parlement européen de participer activement à la discussion des problèmes mondiaux. M. Cifarelli (soc. it.) a estimé que l'on perdait trop de temps pour réaliser les Etats unis d'Europe.

Pour M. Malfatti, président de la Commission européenne, il faut bien avoir à l'esprit les finalités politiques de la Communauté si l'on veut être en mesure de répondre aux défis de la situation internationale actuelle. La Communauté est confrontée avec l'exigence de donner des réponses globales pour assurer la légitime défense des intérêts des pays membres et sa contribution à l'établissement d'une nouvelle organisation des rapports internationaux. La Communauté doit préparer une position commune sur tous les grands problèmes

mondiaux. C'est pourquoi, la Commission européenne a souligné l'importance de la convocation d'une conférence au sommet des Six et des quatre candidats à l'adhésion qui ne pourra se tenir qu'après la signature des traités d'adhésion et la normalisation monétaire. Cette conférence devra aboutir à des décisions sur le renforcement de la Communauté et à une position commune sur les négociations avec les Etats-Unis et sur la conférence sur la sécurité européenne. M. Malfatti a souligné que la Commission européenne devait être entièrement associée au processus de l'union politique, dans le cadre de son rôle de gardienne des Traités, mais en tenant compte aussi de son droit d'initiative politique pour le développement de la construction européenne.

A l'issue du débat, le Parlement européen a adopté une résolution ainsi qu'un amendement présenté par M. Califice (dém.-chr. belge) qui invite les ministres des affaires étrangères à mettre à l'ordre du jour de leur prochaine réunion les problèmes qui se posent aux frontières du Pakistan et de l'Inde, en vue de rechercher une solution négociée. D'autre part, le Parlement invite les gouvernements des pays membres de la Communauté – en association avec les pays candidats à l'adhésion – à définir d'urgence le rôle concret qu'une Europe démocratique et indépendante peut et doit jouer dans le monde, à adopter une position commune sur les problèmes du Moyen-Orient, la situation dans le bassin méditerranéen, une conférence sur la sécurité et la coopération européennes et à formuler des propositions concrètes sur la suite à donner à la coopération en matière de politique extérieure. Le Parlement insiste pour que les structures de leurs réunions périodiques aient un caractère progressivement plus communautaire, assurant de ce fait la participation active de la Commission européenne.

Situation économique de la Communauté

(19 octobre)

En application des dispositions de la décision du Conseil du 22 mars 1971 relative au renforcement de la coordination des politiques économiques à court terme des Etats membres de la Communauté, le Conseil a consulté le Parlement européen sur la proposition de la Commission européenne concernant le rapport annuel sur la situation économique de la Communauté. Ce rapport annuel arrêté par le Conseil permet de fixer les orientations à suivre par chaque Etat membre dans sa politique économique pour l'année suivante.

Dans son rapport (doc. 146), fait au nom de la commission économique, M. Bersani (dém.-chr. it.) donne un aperçu de la situation économique de la Communauté, expose le problème des sociétés multinationales et étudie l'application de la décision du Conseil, les orientations pour la politique économique à court terme, la politique budgétaire et de crédit, les tendances inflationnistes.

Les parties du rapport annuel relatives aux politiques budgétaires des Etats membres font l'objet du rapport (doc. 155) présenté par M. Pintus (dém.-chr. it.) au nom de la commission des finances et des budgets. Il examine les recommandations de la Commission européenne au sujet des taux d'accroissement des budgets, les aspects sociaux des politiques budgétaires en période d'expansion économique réduite, les budgets en tant qu'instruments de politique conjoncturelle, le Fonds européen d'action conjoncturelle.

Les conclusions des deux commissions parlementaires sont reprises dans deux résolutions approuvées par le Parlement européen, après l'adoption de plusieurs amendements présentés par le groupe de l'U.D.E., MM. Spénale (soc. fr.) et Fellermaier (soc. all.).

Dans la première résolution portant sur l'ensemble du rapport annuel sur la situation économique de la Communauté, le Parlement européen: demande à être consulté au cas où le Conseil fixerait des orientations pour les Etats membres, sur la base de textes dérivés du rapport; escompte que la nouvelle situation créée par les événements monétaires permettra de renforcer l'intégration communautaire et que l'on évitera toute action autonome de la part des Etats membres; rappelle son voeu en faveur de la création d'un office européen du programme; demande à la Commission européenne de faire une proposition permettant à la Communauté de se doter d'un règlement qui favorise la stabilité et l'expansion de l'économie et assure l'équilibre des échanges commerciaux avec l'extérieur; considère qu'il est essentiel de poursuivre l'action communautaire, en liaison avec les pays candidats à l'adhésion, afin de surmonter la crise monétaire internationale; estime que les mesures de politique de conjoncture doivent permettre en priorité de stabiliser les prix, de surveiller et de stimuler l'activité économique; rappelle la nécessité de réaliser le plein emploi en utilisant les possibilités des Fonds européens et de la Banque européenne d'investissement; déplore la persistance du retard dans la mise en oeuvre d'une politique régionale européenne; attire l'attention sur les problèmes que pourraient poser, pour la situation de l'emploi, les sociétés multinationales à capitaux américains majoritaires en cas de remodelage conjoncturel des

programmes de production; approuve les critères adoptés pour la mise en oeuvre d'une meilleure coordination des politiques budgétaires des Etats membres; estime indispensable d'élaborer des formes adéquates de discussion entre les autorités nationales et communautaires et les partenaires sociaux afin de promouvoir une attitude concordante à l'égard des objectifs essentiels qu'impose la conjoncture actuelle: freinage de la hausse des prix, lutte contre l'inflation, ralentissement de l'augmentation des rémunérations et des revenus, répartition équitable des bénéfices, austérité des politiques budgétaires, encouragement de l'épargne, niveau de l'emploi, augmentation des investissements et expansion harmonieuse du commerce extérieur.

Dans une deuxième résolution, consacrée aux politiques budgétaires des Etats membres, le Parlement européen :

- souhaite que les parlements nationaux prévoient formellement, dans la procédure budgétaire, l'examen des orientations communautaires;
- souligne que la progression nécessaire de l'union économique et monétaire devant entraîner des mesures de coordination des politiques budgétaires plus contraignantes, les pouvoirs du Parlement européen devront être adaptés en conséquence;
- approuve les propositions de la Commission européenne;
- estime nécessaire que les Etats membres imposent une discipline des dépenses qui permette d'éviter des hausses excessives des prix, éliminent les éléments qui favorisent ou provoquent la stagnation économique, maintiennent l'accroissement des dépenses budgétaires dans les limites de l'accroissement du produit national brut en valeur, différencient les accroissements de dépenses;
- invite les gouvernements des Etats membres à associer les forces sociales à l'assainissement de la situation économique;
- invite la Commission européenne à promouvoir des mesures qui sauvegardent le pouvoir d'achat des travailleurs et permettent une utilisation plus efficace des budgets comme instruments de politique conjoncturelle.

Enfin, le Parlement souhaite que soit étudiée la création d'un fonds européen d'action conjoncturelle.

Ces deux résolutions ont été approuvées par les porte-parole des quatre groupes politiques du Parlement européen, MM. De Winter (belge) et Schwörer (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, MM. Wolfram (all.) et Koch (all.), au nom du groupe socialiste, M. Armengaud (fr.), au nom du groupe des libéraux et apparentés, M. Offroy (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E.

M. De Winter a insisté sur la nécessité d'une meilleure coordination des politiques économiques et budgétaires et sur le renforcement des pouvoirs du Parlement européen et M. Schwörer a traité des questions budgétaires, en soulignant l'importance de la consultation des partenaires sociaux et la situation difficile des petits épargnants et des économiquement faibles. M. Wolfram a demandé l'élaboration d'une stratégie conjoncturelle efficace, a souhaité que la Commission européenne présente, à l'avenir, un rapport plus précis et plus concret et que les Etats membres donnent la priorité aux solutions communautaires. Pour M. Koch, l'harmonisation des politiques budgétaires des pays membres est un objectif essentiel et irréversible.

M. Armengaud a mis l'accent sur les différences de structures économiques et des comportements des groupes économique-sociaux, dans les pays de la Communauté, ce qui explique leurs réactions différentes en face des problèmes monétaires internes à la Communauté et leur approche particulière des problèmes internationaux. Il a souligné l'importance de la cohésion européenne pour résoudre ces problèmes. Celle-ci ne peut pas être atteinte par la concurrence permanente, dans tous les domaines. En ce qui concerne la situation monétaire des Etats-Unis, M. Armengaud a suggéré que les Européens utilisent les euro-dollars pour acheter une partie du portefeuille des grandes entreprises américaines afin de se donner une certaine garantie. M. Offroy a demandé que la Commission européenne étudie les mesures à prendre pour financer le déficit de la balance des paiements américaine et que la Communauté continue à maintenir une attitude amicale mais ferme vis-à-vis des Etats-Unis, car elle ne manque pas d'arguments pour négocier. M. Offroy s'est prononcé pour le contrôle des mouvements spéculatifs de capitaux ainsi que pour l'aménagement de la fiscalité en faveur des petits revenus.

M. Lange (soc. all.), président de la commission économique, a déclaré qu'à l'avenir il fallait partir des besoins de la Communauté pour déterminer les politiques nationales et a souligné l'importance économique de l'Europe, ce qui lui assure une position de force lors des négociations à venir. M. Spénale (soc. fr.) a mis l'accent sur l'importance et la nouveauté du débat qui se situent dans la force contraignante des orientations suggérées dans le rapport annuel de la

Commission européenne et s'est prononcé pour une union monétaire rapide afin de réaliser plus facilement l'union économique. Analysant les rapports entre les parlements nationaux et le Parlement européen, M. Spénale a déclaré qu'il fallait mettre de plus en plus de valeur démocratique dans les institutions européennes si l'on veut que les parlements nationaux acceptent le caractère contraignant des décisions communautaires. M. Löhr (dém.-chr. all.) qui craint une récession économique a souhaité la mise au point rapide d'une politique économique communautaire, basée sur une volonté commune de régulariser la conjoncture. M. Romeo (lib. it.) a analysé la situation particulière de l'Italie qui n'a aucun plan d'action programmé. M. Oele (soc. néerl.) a insisté sur l'importance du choix des mesures conjoncturelles, sur l'évolution des rapports entre les Etats-Unis et la Communauté et sur l'absence d'une politique communautaire de l'emploi.

M. Barre, vice-président de la Commission européenne, a déclaré que la Communauté ne pourra être sauvegardée et renforcée que par une discussion en commun des problèmes communautaires et une concertation sans cesse plus étroite des politiques économiques, budgétaires et monétaires des Etats membres. La Communauté doit rester fidèle au grand dessein de l'union économique et monétaire. Traitant des problèmes économiques de la Communauté, M. Barre a estimé que la Communauté devrait parvenir à une modération de l'évolution des coûts et des prix et qu'il fallait faire en sorte de laisser toutes ses chances à une politique régulière d'expansion dans la stabilité. En ce qui concerne les problèmes monétaires, M. Barre a déclaré que l'intérêt de la Communauté internationale, et donc de la Communauté européenne, était le rétablissement aussi rapidement que possible des taux de change fixes, accompagné de l'abolition des mesures protectionnistes. Le temps joue contre tous, Etats-Unis compris. M. Barre a insisté sur la nécessité d'arriver à un règlement d'ensemble avec les Etats-Unis, sur la normalisation des relations de change intra-communautaires et sur le maintien de la cohésion entre les Etats de la Communauté, par une volonté sans faille d'agir en commun.

Questions budgétaires et financières

(20 et 21 octobre)

Budget général des Communautés pour 1972. Dans le cadre de la nouvelle procédure budgétaire adoptée en avril 1970 par le Conseil, M. Moro, ministre italien des affaires étrangères, président en exercice du Conseil des Communautés européennes, a présenté devant le Parlement européen le budget des

Communautés pour 1972. Ce budget, a déclaré le président du Conseil, revêt une importance particulière, en premier lieu parce que les Communautés sont à la veille d'événements importants et vont devoir affronter des problèmes de la solution desquels dépendent le développement et le renforcement de l'activité communautaire; en second lieu, parce que c'est la première fois que le Parlement européen a l'occasion d'exercer pleinement les nouveaux pouvoirs budgétaires qui lui ont été attribués par le traité du 22 avril 1970. La collaboration entre le Conseil et le Parlement se déroule dans de bonnes conditions. Pour discuter de ce budget, il faut tenir compte de l'élargissement des Communautés, de la coopération politique et des événements monétaires, bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer toutes les incidences de ces questions sur le budget de 1972. M. Moro a exposé ensuite le détail des différents crédits inscrits au budget qui se monte à environ 4 milliards d'unités de compte (1 u.c. = 1 dollar), dont 3 milliards et demi pour le F.E.O.G.A. En conclusion, le président du Conseil a souligné que le budget, en équilibre, permettra à la Communauté de faire face à ses obligations et a espéré que la nouvelle procédure budgétaire renforcera le contrôle démocratique.

M. Dulin (lib. fr.), rapporteur sur le projet de budget pour 1972, a insisté sur la correspondance nécessaire entre les orientations politiques de la Communauté et les crédits inscrits au budget, sur les variations de crédits par rapport à l'exercice précédent et sur les motifs pour lesquels le Conseil s'est écarté de l'avant-projet de budget présenté par la Commission européenne, notamment en ce qui concerne les crédits pour le Fonds social européen. M. Dulin a souligné que le Parlement ne pourra pas accepter un budget qui ne contiendrait aucun crédit de recherche et d'investissement pour l'Euratom. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a précisé que la Commission était très attentive aux problèmes posés par l'association du Parlement aux débats budgétaires et a demandé l'appui du Parlement à propos des divergences avec le Conseil sur les crédits relatifs au Fonds social et aux études et enquêtes. M. Coppé a terminé en attirant l'attention sur l'incertitude des ressources propres (droits de douane et prélèvements agricoles) qui sont exposées à des variations importantes tenant à la conjoncture et aux conditions climatiques.

M. Aigner (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a mis en garde contre les dangers des disparités monétaires et a demandé un contrôle efficace sur les ressources agricoles pour éviter les abus et les prestations erronées. M. Spénale (fr.), au nom du groupe socialiste, a posé le problème de la valeur de l'unité de compte qui devrait être rattachée à l'évolution pondérée des monnaies européennes, a demandé que le budget d'Euratom figure dans le projet de budget

pour 1972, s'est prononcé contre la réduction des crédits pour le Fonds social et les études des problèmes de l'environnement, et a évoqué quelques questions de structure budgétaire. Il serait souhaitable, a déclaré M. Spénale, que le Conseil examine de nouveau les points restés en litige afin qu'une véritable négociation puisse s'engager avec l'Assemblée au cours de la discussion sur le budget. Au nom du groupe des libéraux et apparentés, son président, M. Berkhouwer (néerl.), a demandé à la Commission de ne pas engager inutilement des frais pour l'organisation de diverses conférences, comme par exemple la conférence scientifique prévue en 1972.

M. Triboulet (fr.), président du groupe de l'U.D.E., aimerait être en possession de tous les documents permettant d'apprécier la valeur des demandes faites par la Commission européenne et des positions prises par le Conseil, afin que le Parlement puisse jouer pleinement son rôle d'arbitre. La Commission semble se contenter trop facilement des réductions faites par le Conseil, ce qui tiendrait à prouver que le responsable du budget n'a pas exercé au début un tri sévère. M. Triboulet s'est demandé, d'autre part, si l'on ne pourrait pas introduire utilement dans le budget européen la notion de crédits d'engagement. M. Fabbrini (non inscrit, com. it.) a demandé plus de pouvoirs pour le Parlement, en matière budgétaire, a souligné le fait que le budget concernait seulement le secteur agricole et s'est prononcé pour une politique régionale concrète.

Répondant aux différents orateurs, M. Moro, président en exercice du Conseil, a souligné que la nouvelle procédure budgétaire était un utile instrument de travail entre le Parlement et le Conseil. En ce qui concerne l'unité de compte, des études sont en cours. Le budget d'Euratom sera approuvé plus tard, mais le Conseil veillera à ce qu'il n'y ait aucune interruption dans le programme de recherche. Le Conseil n'exclut pas la possibilité d'augmenter les crédits du Fonds social si cela s'avérait nécessaire. Des travaux sont en cours en ce qui concerne le contrôle des fonds du F.E.O.G.A. et le statut de la Commission de contrôle. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a déclaré que les réductions opérées par le Conseil étaient motivées par une évaluation politique différente de la part du Conseil.

Budget de la C.E.C.A. pour 1972. En présentant le projet de budget opérationnel de la C.E.C.A., M. Coppé, membre de la Commission européenne, a précisé que le maintien de la production de l'acier et une certaine baisse de la production de charbon, d'une part, et une augmentation des valeurs moyennes, servant de base au prélèvement, d'autre part, permettra, en gros, de maintenir l'activité de la

Communauté au niveau de 1971, avec une augmentation de la dotation de recherche et une reconstitution des réserves. Le prélèvement sera maintenu à son niveau actuel. M. Spénale (soc. fr.), président de la commission des finances et des budgets, a souligné que cette présentation du budget C.E.C.A. permettait un regroupement des débats budgétaires et le plus grand parallélisme possible dans les procédures.

Budgets supplémentaires de la Communauté pour 1971. Le Parlement européen a approuvé les projets de budgets supplémentaires n° 1 et 2 pour l'exercice 1971 sur la base de deux rapports (doc. 149 et 150) présentés par M. Gerlach (soc. all.) au nom de la commission des finances et des budgets. Le premier projet de budget, comme l'a souligné M. Coppé, membre de la Commission européenne, concerne la création de nouveaux postes pour la gestion de l'union douanière et des nouvelles organisations de marchés et pour le contrôle financier. Le deuxième projet de budget permettra le développement des recherches et de l'enseignement dans le domaine de la fusion et de la physique des plasmas. M. Coppé a saisi cette occasion pour regretter l'absence d'un programme pluriannuel de recherche. M. Artzinger (all.) a donné l'accord du groupe démocrate-chrétien sur les deux budgets supplémentaires.

Règlement financier applicable au budget des Communautés. Sur la base d'un rapport (doc. 151) présenté par M. Rossi (lib. fr.), le Parlement européen a approuvé des modifications du règlement financier en ce qui concerne le Fonds social européen, afin de tenir compte des modifications intervenues sur le plan de la législation communautaire et de la réforme la commission des affaires sociales et de la santé publique. MM. Aigner (dém.-chr. all.) et Koch (soc. all.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé les modifications.

Statut des fonctionnaires des Communautés. Le Parlement a donné un avis favorable à un règlement modifiant le statut des fonctionnaires des Communautés, sous réserve de quelques amendements tendant à rendre ce règlement plus favorable au personnel du Centre commun de recherche d'Euratom (rapport, doc. 140, de M. Rossi, lib. fr., au nom de la commission des finances et des budgets). M. Rossi a précisé qu'il s'agissait de traduire concrètement la nouvelle conception de la recherche communautaire, à savoir: autonomie, gestion souple de type industriel. Le Parlement a demandé que ce règlement entre en vigueur dès l'adoption par le Conseil du programme pluriannuel de recherches et d'investissement. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a accepté les amendements proposés par le Parlement.

Indemnités de mission des fonctionnaires. Sur la base d'un rapport (doc. 152) présenté par M. Rossi (lib. fr.), au nom de la commission des finances et des budgets, le Parlement européen a approuvé un règlement modifiant le statut des fonctionnaires en ce qui concerne les indemnités journalières de mission qui sont augmentées pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie.

Réforme du Fonds social européen

(18 octobre)

Le Parlement européen s'est déclaré déçu de l'absence d'une décision définitive concernant le règlement d'application du Fonds social européen rénové. La Commission européenne propose au Conseil une modification à ce règlement sur lequel le Parlement a déjà donné un avis. Le Parlement européen, dans une résolution adoptée à la suite de la discussion du rapport complémentaire (doc. 147) présenté par Mlle Lulling (soc. lux.) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, s'est rallié à la proposition de modification concernant la destination des types d'aides pour lesquels le concours du Fonds social est demandé et a insisté pour que le Fonds puisse intervenir en faveur des handicapés, des personnes occupées dans l'agriculture et des personnes qui exerçaient auparavant une activité non salariée. Le Parlement réaffirme la nécessité d'élargir les attributions du comité du Fonds social et souligne l'intérêt des opérations pilotes préconisées par la Commission européenne, pour lesquelles il y a lieu de prévoir des crédits spéciaux au budget des Communautés.

M. Müller (dém.-chr. all.) et M. Laudrin (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé la résolution, en souhaitant que le Conseil adopte au plus tôt le règlement d'application du Fonds social. M. Müller a réclamé l'attribution au Fonds social de moyens qui permettront de répondre aux tâches accrues qui lui seront confiées. M. Laudrin s'est inquiété des modalités de remboursement des opérations du Fonds, des compétences de l'organisme gestionnaire et des dispositions financières que la Commission européenne doit prendre. M. Girardin (dém.-chr. it.) a demandé que le Parlement européen soit consulté sur la liste des aides et a rappelé les problèmes des zones non développées dans la Communauté. M. Vredeling (soc. néerl.) a insisté sur la question des modalités d'application des règles du Fonds social rénové.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a précisé que les propositions de la Commission au Conseil rencontraient les préoccupations du Parlement européen et a estimé que le Fonds pourrait être opérationnel au début de 1972, le Conseil devant prendre rapidement les décisions nécessaires.

Rapprochement des législations concernant la bière

(21 octobre)

Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 44) présenté par M. Dittrich (dém.-chr. all.) au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique sur une directive relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant la bière et un règlement concernant la restitution à la production dont bénéficient certains produits utilisés en brasserie. La réglementation communautaire n'est pas fondée sur l'utilisation exclusive de malt d'orge pour la fabrication de la bière. Elle permet l'utilisation de grains crus dans certaines conditions: équilibre naturel entre les matières premières utilisées pour la fabrication de la bière; pourcentage limité d'incorporation de grains crus, dénomination protégée permettant un étiquetage spécial des bières fabriquées exclusivement à partir de malt d'orge. La directive tend à assurer que la bière communautaire soit et demeure un produit naturel, sain et de bonne qualité, que la transparence du marché soit assurée et que les consommateurs aient une information complète et précise.

Dans une résolution, le Parlement européen approuve la directive, sous réserve de quelques modifications, et le règlement, en insistant sur la protection de la santé publique et une bonne information du consommateur, sur l'élimination des distorsions de concurrence (amendement de M. Riedel, dém.-chr. all.) et sur un contrôle efficace et sévère. Le Parlement déplore que la Commission européenne n'ait pas repris à son compte la demande du Parlement concernant la procédure d'intervention du comité permanent des denrées alimentaires.

MM. Dittrich (dém.-chr. all.), Wolfram (soc. all.), Borm (lib. all.) et Klinker (dém.-chr. all.) ont déclaré qu'ils voteraient contre la proposition de directive car elle risque d'avoir de graves conséquences économiques en Allemagne qui produit les 2/3 de la bière de la Communauté, et notamment en Bavière. Cette réglementation ne s'impose pas et porte atteinte à la "loi de pureté" allemande qui date de 1516, selon laquelle seuls le malt d'orge, la levure, le houblon et l'eau peuvent entrer dans la fabrication de la bière. D'autre part, elle entraînerait une restructuration complète des méthodes techniques des petites et moyennes brasseries. Au nom du groupe des libéraux et apparentés, M. Berkhouwer (néerl.) a approuvé les textes en discussion, a défendu le droit du consommateur au choix le plus large, tout en garantissant sa santé et a demandé si la réglementation s'appliquera également aux bières importées dans la Communauté. Mlle Lulling (lux.), au nom du groupe socialiste, a approuvé la directive, l'important étant de ne pas admettre le brassage de bières néfastes à la santé et

de supprimer toute distorsion de concurrence. Il ne s'agit pas de porter atteinte à la "loi de pureté" ni d'obliger tous les brasseurs à brasser de façon identique. M. Noé (dém.-chr. it.) a appuyé la disposition tendant à indiquer sur les étiquettes la composition exacte de la bière. M. Kriedemann (soc. all.), se plaçant d'un point de vue politique et européen, a approuvé la directive qui ne mettra pas les producteurs en danger et permettra au consommateur d'avoir un choix plus grand.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a souligné les aspects communautaires de la directive. Il est de règle, dans la Communauté, d'ouvrir des marchés nationaux pour autant que la santé publique et les règles de concurrence soient garanties. M. Spinelli a précisé que la Commission acceptait certains amendements du Parlement et que le texte de la directive serait rediscuté avec les pays candidats à l'adhésion, car il est exclu que le Conseil l'approuve avant le 31 décembre.

**Garanties concernant
la constitution de la société anonyme**
(19 octobre)

Le Parlement européen a donné un avis favorable à une proposition de directive tendant à coordonner, en vue de les rendre équivalentes, les garanties qui sont exigées des sociétés, dans les Etats membres, pour protéger les intérêts tant des associés que des tiers en ce qui concerne la constitution de la société anonyme ainsi que le maintien et les modifications de son capital. Dans son rapport (doc. 144), présenté au nom de la commission juridique, M. De Gryse (dém.-chr. belge) estime qu'en créant une relative équivalence de situations juridiques les dispositions de la directive tendent à égaliser la sécurité des actionnaires et des tiers dans l'ensemble de la Communauté. Dans une longue résolution, le Parlement fait des observations sur chacun des articles de la directive et en approuve l'ensemble.

MM. Meister (dém.-chr. all.) et Koch (soc. all.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé la résolution, en soulignant, toutefois, le caractère partiel de la directive. M. Broeks (soc. néerl.) a fait plusieurs remarques concernant notamment les sociétés d'investissement et les banques hypothécaires. M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, s'est réjoui de l'accueil positif réservé à la proposition de la Commission européenne, et a assuré le Parlement que ses observations seraient étudiées avec soin.

M. Armengaud (lib. fr.) a défendu trois amendements portant sur la détermination de la valeur des apports en nature. Après avoir reçu l'assurance que cette question serait examinée par la Commission européenne, M. Armengaud a retiré ses amendements.

Politique agricole commune

Organisation commune du marché viti-vinicole (20 octobre). Sur la base d'un rapport (doc. 156) présenté par M. Vals (soc. fr.), au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen a approuvé, après l'avoir amendée, une proposition de règlement modifiant le règlement portant dispositions complémentaires en matière d'organisation commune du marché viti-vinicole. Le Parlement demande que le régime des importations en provenance d'Algérie, de Turquie, du Maroc et de la Tunisie ne soit prorogé que jusqu'au 30 novembre 1971, la Commission européenne proposant la date du 31 mars 1972. Pour le régime des interventions, le Parlement estime que les aides au stockage devront être accordées lorsque les disponibilités en vins dépassent plus de 3 mois (la Commission proposait 4 mois) de consommation la somme des besoins prévisibles pour la campagne viticole. D'autre part, la différence des taux d'aides pour les contrats à court et à long terme devrait être portée à 30 0/o au lieu des 20 0/o proposés. Le Parlement approuve les dispositions concernant la fixation des critères communautaires pour l'octroi d'aides nationales pour les plantations de vignes et le contrôle de certaines pratiques oenologiques. En ce qui concerne les prestations d'alcool vinique, le Parlement approuve leurs augmentations de 10 à 13 0/o. Il demande la fixation d'un prix de référence pour le vin blanc et le vin rouge. Le rapporteur a tenu à faire plusieurs remarques concernant notamment l'efficacité des mesures d'intervention, le respect du prix de référence et l'instauration d'une taxe spécifique sur le sucre pour éviter les fraudes.

MM. Vetrone (dém.-chr. it.), Houdet (lib. fr.) et Liogier (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé la proposition de règlement avec les modifications proposées par la commission de l'agriculture. M. Cipolla (non inscrit, com. it.) a constaté que les modifications apportées au règlement de base ne résolvent pas les vrais problèmes du marché viticole. M. Couveinhas (U.D.E., fr.) s'est prononcé pour la suppression des mesures transitoires en faveur de l'Algérie, de même que M. Cifarelli (soc. it.) qui, avec M. Boano (dém.-chr. it.), a demandé une intervention efficace contre les fraudes dans la politique du sucrage. M. Richarts (dém.-chr. all.) s'est inquiété des conséquences de

l'application des nouvelles réglementations. Mlle Lulling (soc. lux.) a posé la question des abus que font certains négociants des grands noms de production de vins. MM. Liogier et Couveinhas (U.D.E., fr.) ont défendu plusieurs amendements tendant à donner plus d'efficacité au règlement et des garanties accrues aux producteurs. Après avoir obtenu des explications et des assurances de la part du rapporteur et de la Commission européenne, ils ont retiré leurs amendements.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a pris position contre les prix garantis aux producteurs s'ils ne sont prévus dans le règlement de base, a souligné que le problème des importations de vins devait être réglé dans le cadre général de la politique européenne du commerce extérieur et a précisé que le but de la réglementation viticole était d'assurer un niveau de vie équitable et non un prix minimum comme dans d'autres réglementations de marchés.

Prix du porc (19 octobre). Le Parlement européen a approuvé un règlement fixant, pour la campagne 1971/72, à 80 u.c. pour 100 kg le prix de base du porc abattu de la qualité type, elle-même définie par ce texte (rapport, doc. 143, fait par M. Richarts, dém.-chr. all., au nom de la commission de l'agriculture). M. Vetrone (it.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a approuvé ce règlement.

Prix de l'huile d'olive (19 octobre). Sur la base d'un rapport (doc. 148) présenté par M. Richarts (dém.-chr. all.) au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen, dans une résolution, demande à la Commission européenne d'amender sa proposition de règlement fixant les prix indicatifs et le prix d'intervention de l'huile d'olive pour la campagne 1971/72, de façon à ce que les producteurs continuent de bénéficier d'une aide d'un montant égal au montant actuel. Le Parlement s'inquiète du retard dans le paiement des aides aux producteurs et demande aux services compétents d'accélérer le règlement de ces aides.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Vetrone (it.) a approuvé la résolution ainsi que M. Zaccari (dém.-chr. it.). M. Vredeling (néerl.), au nom du groupe socialiste, a mis l'accent sur la situation confuse qui règne en Italie à propos de l'aide aux producteurs d'huile d'olive et a soutenu, ainsi que M. Zaccari, la suggestion faite dans le rapport de M. Richarts d'envoyer une mission d'information parlementaire dans ce pays. M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a souligné que des recommandations avaient été faites auprès du gouvernement italien pour accélérer le paiement des aides et a fait des

réerves à propos de la demande du Parlement concernant le maintien du niveau du soutien actuel. Il en résulterait, en fait, une augmentation du prix à la production.

Importations d'huile d'olive (20 octobre). Le Parlement européen a approuvé la prorogation du régime préférentiel accordé à l'Espagne, la Tunisie, le Maroc et la Turquie pour les importations d'huile d'olive dans la Communauté (rapport, doc. 161, de M. Kriedemann, soc. all., au nom de la commission des relations économiques extérieures).

Aide à certains types de tabacs (18 octobre). Dans un rapport (doc. 154), présenté par Mlle Lulling (soc. lux.), la commission de l'agriculture demande à la Commission européenne de retirer sa proposition prévoyant l'octroi d'une aide spéciale à certains tabacs utilisés pour le capage des cigares. L'allocation d'une prime au tabac en stock avant l'entrée en vigueur du règlement organisant le marché du tabac brut défavoriserait certains producteurs, perturberait le marché par la mise en vente des stocks et constituerait un mauvais précédent. Toutefois, la commission de l'agriculture suggère de verser une aide aux producteurs lorsqu'il s'agit de cas sociaux. Le rapporteur, Mlle Lulling, a souligné qu'il n'était pas juste de faire une discrimination entre producteurs et qu'il ne fallait pas risquer de perturber le marché au détriment d'un pays africain associé à la Communauté. D'autre part, il paraîtrait que les stocks en question n'existeraient plus.

M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a précisé que cette aide avait été demandée par le gouvernement italien. Trouvant que les arguments exposés par la commission de l'agriculture sont très importants, M. Mansholt a demandé l'ajournement de l'examen de la proposition. M. Richarts (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, s'est prononcé dans le même sens, en soulignant que l'on a mis en avant les intérêts des producteurs pour cacher l'intérêt de deux grosses entreprises. M. Boano (dém.-chr. it.) a demandé qu'une enquête sérieuse soit faite sur l'existence des stocks italiens. Sur proposition du rapporteur, le rapport a été renvoyé à la commission de l'agriculture.

Concours du F.E.O.G.A. (18 octobre). Le Parlement européen, dans une résolution, a approuvé, une nouvelle fois, deux règlements qui font l'objet du rapport (doc. 153) présenté par M. Vredeling (soc. néerl.) au nom de la commission de l'agriculture, et portent prorogation des délais concernant le concours du F.E.O.G.A., section orientation. Il s'agit des délais pour l'introduction des demandes de concours et pour la décision de la Commission

européenne. Le Parlement s'est préoccupé, à cette occasion, de la destination des fonds de réserve pour la mise en oeuvre du plan de réforme de l'agriculture qui est toujours en suspens.

M. Richarts (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a approuvé la résolution. M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a confirmé qu'une partie des difficultés provient du manque de personnel et a assuré le Parlement qu'aucun fonds de réserve ne sera perdu. M. Aigner (dém.-chr. all.), rédacteur de l'avis de la commission des finances et des budgets, a souligné les dangers inhérents à la création de telles réserves.

L'aide alimentaire de la Communauté

(18 octobre)

La commission des relations économiques extérieures a présenté un rapport (doc. 141) fait par M. Vredeling (soc. néerl.) sur la communication de la Commission européenne au Conseil concernant les modalités de mise en oeuvre de la deuxième convention relative à l'aide alimentaire. Ce document fait un examen approfondi des différents aspects des problèmes qui se posent à la Communauté et propose des améliorations et une nouvelle organisation de l'aide pour la durée de la deuxième convention. Dans une résolution, le Parlement européen rend hommage à la Commission européenne pour sa communication franche et concrète dont le contenu correspond parfaitement aux vues sur le but et l'organisation de l'aide alimentaire que le Parlement n'a cessé de défendre depuis 1968. Le Parlement demande un renforcement du caractère communautaire de l'aide alimentaire et estime souhaitable de faire transiter une quantité plus importante de l'aide par l'intermédiaire d'organismes internationaux et d'assurer la cohérence entre les actions nationales et communautaires. Pour le Parlement, l'organisation des actions normales exige notamment une attitude plus ferme de la Communauté dans le choix et la réalisation des projets de développement présentés par les pays bénéficiaires et l'insertion d'aides visant à relever le niveau nutritionnel de certaines couches de population défavorisées. Le Parlement demande que la Commission se voie attribuer une réserve déterminée pour les aides d'urgence et que des procédures spéciales permettent une action rapide. Il serait souhaitable que la Communauté adopte une attitude moins restrictive dans la prise en charge des frais de transport et qu'elle dispose, pour la mobilisation des céréales, d'un pouvoir de décision identique pour les actions communautaires et les actions nationales.

MM. Boano (dém.-chr. it.) et Armengaud (lib. fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé la résolution. Pour M. Armengaud, la meilleure manière d'aider les pays les plus pauvres est d'assurer à leurs producteurs un marché et des conditions de rémunérations satisfaisantes. D'autre part, il faut bien reconnaître qu'il y a un lien de cause à effet entre les surplus et l'aide, même s'il est inopportun de prévoir ce lien sur le plan politique. M. Richarts (dém.-chr. all.) a souligné que l'aide alimentaire devait être la plus rapide possible et ne pouvait constituer une source de profit.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, s'est réjoui de l'accroissement de l'aide communautaire. Si l'aide doit être accordée lorsqu'il y a des excédents, elle ne peut cependant pas se limiter à cela. C'est également l'avis de M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, qui a souligné qu'à l'avenir la Communauté ne devrait plus considérer les aides comme un octroi d'excédents. En ce qui concerne la livraison de poudre de lait, le Conseil devra acheter ce produit sur le marché libre afin de tenir ses engagements.

**Echanges intracommunautaires de produits
à base de viande
(21 octobre)**

Sur la base d'un rapport (doc. 142) fait par M. Richarts (dém.-chr. all.) et présenté par Mme Orth (soc. all.), au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen a donné un avis favorable, sous réserve de certaines modifications, à deux règlements relatifs à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires des produits à base de viande. Le Parlement demande que les textes soient modifiés afin de renforcer la protection sanitaire et que, dans l'intérêt de la santé des consommateurs, l'examen trichoscopique soit rendu obligatoire dans la Communauté. Le Parlement invite le Conseil à mettre en vigueur simultanément les deux règlements et s'élève contre la procédure de travail établie pour le comité vétérinaire permanent.

M. Spinelli, membre de la Commission européenne, s'est référé à l'avis des experts qui se sont prononcés pour une distinction entre les politiques vétérinaires et les polices sanitaires et s'est prononcé contre l'examen trichoscopique obligatoire.

Pétitions

(19 octobre)

Pétition 2/70, relative à l'île des Roses. La commission juridique du Parlement européen a déclaré cette pétition irrecevable du fait que l'île en question est située en dehors du territoire de la République italienne et que la requête ne concerne donc pas le champ d'action des Communautés.

Pétition 2/71, relative à des articles de l'hebdomadaire "Die Zeit". La commission juridique a estimé que cette pétition ne revêtait pas la forme habituelle d'une requête ou d'un recours au Parlement européen et qu'elle était irrecevable pour raisons de forme (voir 1ère partie).

Nouveaux membres

Le 21 octobre, le Parlement européen a validé le mandat de M. Boiardi (P.S.I.U.P., it.), désigné par la Chambre des députés italienne le 7 octobre, en remplacement de M. Luzzatto (P.S.I.U.P., it.) qui avait démissionné le 24 septembre. Le même jour, le Parlement a validé le mandat de M. Reischl (soc. all.), désigné par le Bundestag le 13 octobre, en remplacement de M. Dröscher (soc. all.) qui avait démissionné le 6 octobre.

Prochaine session

Le Parlement tiendra sa prochaine session, à Strasbourg, du 15 au 19 novembre.

III. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

COMMISSION POLITIQUE

Président: M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.)

14 septembre à Paris

30 septembre, 5 et 6 octobre à Bruxelles

Election du Parlement européen au suffrage universel direct. Exposé de M. Lautenschlager (soc. all.) et échange de vues avec les auteurs et rapporteurs de propositions de lois nationales relatives à cette élection.

Problèmes actuels des Communautés. Echange de vues avec le président de la Commission européenne.

Désignation de rapporteurs: M. Habib-Deloncle (U.D.E., fr.) sur les questions institutionnelles dans la Communauté élargie; M. Furler (dém.-chr. all.) sur l'extension des pouvoirs du Parlement européen.

La commission a proposé au bureau, pour le colloque annuel avec le Conseil et la Commission européenne, le sujet suivant: "le rôle de l'Europe élargie pour le développement des rapports mondiaux et le renforcement de la paix".

COMMISSION ECONOMIQUE

Président: M. Lange (soc. all.)

15 et 16 juillet, 6 et 14 septembre à Bruxelles
20, 21 et 23 septembre à Luxembourg
30 septembre et 1er octobre, 11 et 12 octobre à Bruxelles

Politique économique et monétaire. Réunion jointe avec les membres des commissions des relations économiques extérieures, des finances et des budgets, de l'agriculture. Echange de vues avec la Commission européenne et adoption d'une résolution (voir 1ère partie).

Situation économique de la Communauté. Réunion commune avec la commission des finances et des budgets et adoption du rapport de M. Bersani (dém.-chr. it.) (voir 2e partie).

Modification du traité d'Euratom (approvisionnement). Adoption du rapport de M. Bos (dém.-chr. néerl.).

Statut de la société anonyme européenne. Adoption d'un avis rédigé par M. Romeo (lib. it.): favorable à la proposition de la Commission européenne sous réserve de quelques suggestions.

Coordination des procédures de passation des marchés publics de fournitures. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Riedel (dém.-chr. all.).

Réforme de l'agriculture européenne. Adoption d'un avis rédigé par M. Bourdellès (lib. fr.): les propositions modifiées de la Commission européenne ne remettent pas en cause les principes directeurs contenus dans les premières propositions.

Désignation de M. Califice (dém.-chr. belge) comme rapporteur sur un règlement relatif au transit communautaire.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Oele (soc. néerl.) sur la lutte contre la pollution de l'air; M. Borm (lib. all.) sur un règlement concernant les groupements communautaires d'intérêt économique.

COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS

Président: M. Spénale (soc. fr.)

12 juillet à Luxembourg — 6 septembre à Bruxelles
14 septembre à Paris — 23 septembre à Luxembourg
5 octobre à Bruxelles — 13 et 14 octobre à Rome

Politique économique et monétaire. Réunion jointe avec plusieurs commissions (voir commission économique).

Situation économique de la Communauté — politique budgétaire des Etats membres. Réunion commune avec la commission économique et adoption du rapport de M. Pintus (dém.-chr. it.) (voir 2e partie).

Budgets supplémentaires N° 1 et 2 des Communautés européennes. Adoption de deux rapports de M. Gerlach (soc. all.) (voir 2e partie).

Règlement financier applicable au budget des Communautés. Adoption du rapport de M. Rossi (lib. fr.) (voir 2e partie).

Modification du statut des fonctionnaires des Communautés. Adoption de deux rapports de M. Rossi (lib. fr.) (voir 2e partie).

Impôts frappant la consommation des tabacs manufacturés. Adoption du rapport de M. Artzinger (dém.-chr. all.).

Aide pour les graines de coton. Adoption d'un avis favorable (lettre du président de la commission) (voir 1ère partie).

Aide spéciale à des tabacs utilisés pour le capage des cigares. Adoption d'un avis négatif (lettre du président de la commission) (voir 2e partie).

Prorogation de la date limite pour les demandes de concours du F.E.O.G.A. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Aigner (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Société anonyme européenne. Adoption d'un avis rédigé par M. Koch (soc. all.): critique sur les aspects fiscaux de la proposition de la Commission européenne et diverses suggestions pour la compléter.

Désignation de rapporteurs: M. Dulin (lib. fr.) sur le budget des Communautés pour 1972; M. Gerlach (soc. all.) sur les comptes des Communautés pour 1970, M. Beylot (U.D.E., fr.), M. Wohlfart (soc. lux.) et Mlle Flesch (lib. lux.) étant chargés de suivre le contrôle des opérations du F.E.O.G.A., du F.S.E. et du F.E.D.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Beylot (U.D.E., fr.) sur la réforme de l'agriculture; M. Boano (dém.-chr. it.) sur le financement de projets concernant le développement régional. M. Gerlach (soc. all.) a été chargé de suivre les problèmes des modalités concrètes d'exercice de la fonction de contrôle.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Président: M. Boscary-Monsservin (lib. fr.)

**6, 16 et 17 septembre, 30 septembre et 1er octobre,
12 et 13 octobre à Bruxelles**

Aide pour les graines de coton. Adoption du rapport de M. Lefèbvre (lib. belge) (voir 1ère partie).

Politique économique et monétaire. Réunion jointe avec plusieurs commissions (voir commission économique).

Aide spéciale à certains tabacs utilisés pour le capage des cigares. Adoption du rapport de Mlle Lulling (soc. lux.) (voir 2e partie).

Prorogation de la date limite pour les demandes de concours du F.E.O.G.A. Adoption du rapport de M. Vredeling (soc. néerl.) (voir 2e partie).

Prix de base du porc abattu et prix indicatif pour l'huile d'olive. Adoption de deux rapports de M. Richarts (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

Marché viti-vinicole. Adoption du rapport de M. Vals (soc. fr.) (voir 2e partie).

Importations d'huile d'olive. Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Zaccari (dém.-chr. it.) (voir 2e partie).

Problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de produits à base de viande. Adoption d'un avis favorable rédigé par Mme Orth (soc. all.) (voir 2e partie).

Désignation de rapporteurs: M. Liogier (U.D.E., fr.) sur l'organisation du marché des fruits et légumes; M. Dulin (lib. fr.) sur les enquêtes statistiques concernant la production de lait et de produits laitiers.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Briot (U.D.E., fr.) sur le financement de projets concernant le développement régional; M. Klinker (dém.-chr. all.) sur le rapprochement des législations relatives aux produits de confiserie; M. Vredeling (soc. néerl.) sur le budget des Communautés européennes pour 1972.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE

Président: M. Müller (dém.-chr. all.)

17 septembre, 7, 13 et 14 octobre à Bruxelles

Réforme du Fonds social européen. Adoption d'un rapport complémentaire de Mlle Lulling (soc. lux.) (voir 2e partie).

Problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires des produits à base de viande. Adoption du rapport de M. Merchiers (lib. belge) (voir 2e partie).

Règlement financier applicable au budget des Communautés. Adoption d'un avis rédigé par Mlle Lulling (soc. lux.) (voir 2e partie).

Sécurité sociale pour les travailleurs salariés et leurs familles. Adoption du rapport de M. Gerlach (soc. all.).

Réforme de l'agriculture. Adoption d'un avis rédigé par M. van der Ploeg (dém.-chr. néerl.): les propositions modifiées répondent davantage aux vœux et espoirs du Parlement.

Produits indésirables dans les aliments des animaux. Adoption d'un avis rédigé par M. Bourdellès (lib. fr.): contient de nombreuses demandes et suggestions.

Recommandation de la commission parlementaire mixte C.E.E. – Turquie. Avis favorable qui sera exposé oralement par le président de la commission.

Audition d'organisations de travailleurs et d'employeurs sur les orientations préliminaires pour un programme de politique sociale communautaire (rapporteur M. Vredeling, soc. néerl.).

Désignation de rapporteurs: M. Pianta (lib. fr.) sur le rapprochement des législations relatives aux produits de confiserie; M. Liogier (U.D.E., fr.) sur le rapprochement des législations relatives aux détergents; M. Jahn (dém.-chr. all.) sur la lutte contre la pollution de l'air et sur la protection de l'environnement.

Désignation de rédacteurs d'avis: M. Girardin (dém.-chr. it.) sur le budget des Communautés pour 1972; M. Adams (soc. all.) sur les caractéristiques des groupements communautaires d'intérêt économique.

COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Président: M. de la Malène (U.D.E., fr.)

6 et 13 septembre, 4 et 13 octobre à Bruxelles

Convention relative à l'aide alimentaire. Adoption du rapport de M. Vredeling (soc. néerl.) (voir 2e partie).

Importations d'huile d'olive. Adoption du rapport de M. Kriedemann (soc. all.) (voir 2e partie).

Politique économique et monétaire. Réunion jointe avec plusieurs commissions (voir commission économique).

Organisation du marché des fruits et légumes. Adoption d'un avis favorable (lettre du président de la commission).

Recommandation de la commission parlementaire mixte C.E.E. – Turquie concernant les préférences généralisées. Adoption d'un avis rédigé par M. Boano (dém.-chr. it.).

Désignation de M. Wolfram (soc. all.) comme rédacteur d'avis sur le transit communautaire. M. Boano (dém.-chr. it.) est chargé de suivre les problèmes relatifs aux préférences généralisées.

COMMISSION JURIDIQUE

Président:

13 et 30 septembre, 11 octobre à Bruxelles

Coordination des garanties exigées des sociétés pour protéger les intérêts des associés et des tiers. Adoption du rapport de M. De Gryse (dém.-chr. belge) (voir 2e partie).

Modification du règlement du Parlement. Adoption du rapport de M. Merchiers (lib. belge).

Pétition du Mouvement européen des Pays-Bas concernant les articles parus dans l'hebdomadaire "Die Zeit". La pétition a été déclarée irrecevable car elle ne contient ni requête ni plainte (voir 1ère partie).

Pétition relative à "l'île des roses". La pétition a été déclarée irrecevable (voir 2e partie).

Adoption de deux questions orales sans débat au Conseil concernant: – la reconnaissance des laissez-passer délivrés aux membres du Parlement européen; – l'état des travaux du Conseil concernant les directives relatives à la libéralisation de certaines activités non salariées.

Désignation de rapporteurs: M. Dittrich (dém.-chr. all.) sur une directive concernant la suppression des restrictions au déplacement et au séjour des ressortissants des Etats membres à l'intérieur de la Communauté; M. Ballardini (soc. it.) sur les problèmes juridiques de la participation des Communautés aux différentes organisations de l'O.N.U.; M. Jozeau-Marigné (lib. fr.) sur une proposition de résolution relative à la sauvegarde des droits fondamentaux des citoyens des Etats membres dans l'élaboration du droit communautaire; M. Merchiers (lib. belge) sur une directive concernant la liberté d'établissement de l'avocat; M. Alessi (dém.-chr. it.) sur les rapports entre le droit communautaire et le droit pénal; M. Pintus (dém.-chr. it.) sur le statut de la

société anonyme européenne; M. Koch (soc. all.) sur une proposition de résolution relative aux groupements communautaires d'intérêt économique.

Désignation de M. Memmel (dém.-chr. all.) comme rédacteur d'un avis sur une directive concernant le rapprochement des législations relatives aux détergents.

COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES

Président: M. Springorum (dém.-chr. all.)

12 juillet, 7 et 8 octobre à Bruxelles

Coopération scientifique et technologique des Etats membres avec d'autres Etats européens. Echange de vues avec la Commission européenne.

Programme pluriannuel de recherche d'Euratom. Echange de vues avec la Commission européenne. Désignation de M. Oele (soc. néerl) comme rédacteur d'un avis sur les parties du projet de budget 1972 intéressant la recherche.

Désignation de rapporteurs: M. Bousch (U.D.E., fr.) sur le maintien d'un niveau minimum de stock de pétrole brut; M. Hougardy (lib. belge) sur l'application du statut d'entreprise commune aux activités relevant de l'industrie des hydrocarbures; M. Adams (soc. all.) sur la réalisation d'emprunts pour le financement des centrales nucléaires de puissance.

Désignation de M. Schwörer (dém.-chr. all.) comme rédacteur d'un avis sur une décision relative à l'instauration d'un système commun de tarification de l'usage des infrastructures de transport.

COMMISSION DES TRANSPORTS

Président:

7 octobre à Bruxelles

Politique commune des transports. Echange de vues avec la Commission européenne.

Désignation de rapporteurs: M. Richarts (dém.-chr. all.) sur une directive relative aux poids et dimensions des véhicules routiers utilitaires; M. Cousté (U.D.E., fr.) sur un règlement relatif à l'harmonisation de certaines dispositions sociales dans le domaine des transports par route; M. Faller (soc. all.) sur une décision et un règlement concernant les entreprises de chemin de fer.

**COMMISSION
DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE**

Président: M. Habib-Deloncle (U.D.E., fr.)

Pas de réunion.

**COMMISSION
DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE**

Président: M. De Winter (dém.-chr. belge)

3 septembre et 15 octobre à Bruxelles

Recommandations adoptées par la commission parlementaire mixte C.E.E.–Turquie et VIe rapport annuel d'activité du Conseil d'association C.E.E.–Turquie. Adoption du rapport de M. Wohlfart (soc. lux.).

**COMMISSION DES RELATIONS
AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE**

Président: M. Achenbach (lib. all.)

**17 septembre à Bruxelles – 22 septembre à Luxembourg
4 et 11 octobre à Bruxelles.**

Echange de vues avec la Commission européenne sur les répercussions de la situation monétaire sur le fonctionnement de l'association C.E.E.–E.A.M.A. et sur l'aide au développement en général.

Echange de vues avec la Commission européenne sur la demande d'adhésion de l'île Maurice à la Convention de Yaoundé.

Echange de vues pour la préparation de la réunion de la commission paritaire sur: — le projet de rapport de M. Armengaud (lib. fr.) sur les problèmes actuels de l'association; — le projet de document de travail de M. Glinne (soc. belge) sur la coordination de l'action des 24 Etats partenaires de l'association.

IV. AUTRES ACTIVITES

PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN

6 septembre à Paris

Le président Behrendt (soc. all.) a eu un échange de vues avec M. Schumann, ministre des affaires étrangères, sur l'extension des pouvoirs du Parlement européen et sur une meilleure organisation des rapports entre les diverses institutions communautaires et nationales.

M. Behrendt a rencontré M. Peretti, président de l'Assemblée nationale avec lequel il a discuté de l'élection au suffrage universel direct des membres du Parlement européen.

4 octobre à Bruxelles

Le président Behrendt accompagné de MM. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.), président de la commission politique, et Spénale (soc. fr.), président de la commission des finances et des budgets, a eu un entretien avec M. Pedini, président en exercice du Conseil, sur la nouvelle procédure budgétaire. M. Behrendt a demandé:

- que le Parlement européen participe à tous les niveaux aux travaux du Conseil en matière de budget;
- qu'il soit mieux informé des décisions du Conseil;
- que le président du Conseil soit présent lors des débats sur le budget;
- que le Conseil expose et justifie les raisons pour lesquelles il ne suit pas l'avis du Parlement.

M. Pedini a répondu que le Conseil acceptait toutes ces demandes excepté la première.

DELEGATION DU PARLEMENT EUROPEEN

11-28 juillet en Amérique Latine

Une délégation du Parlement européen composée de MM. Behrendt (soc. all.), président du Parlement européen, Rossi (lib. fr.) et Westerterp (dém.-chr. néerl.), vice-présidents, Posthumus (soc. néerl.), président de la commission des transports, Vals (soc. fr.), président du groupe socialiste, De Winter (dém.-chr. belge), rapporteur, Boano (dém.-chr. it.), Cousté (U.D.E., fr.), Biaggi (lib. it.), Jahn (dém.-chr. all.) et Laudrin (U.D.E., fr.) a fait un voyage d'étude et d'information en Argentine, Brésil, Chili, Equateur, Uruguay et Venezuela. La délégation a rencontré des représentants des gouvernements et des parlementaires de ces pays et s'est entretenue avec eux des rapports entre la Communauté et l'Amérique latine, notamment dans la perspective de l'élargissement et des problèmes des blocs économiques et régionaux.

GROUPE DEMOCRATE-CHRETIEN

Président: M. Lücker (all.)

4 août à Luxembourg

Décision de présenter une question orale avec débat à la Commission européenne sur les articles parus dans l'hebdomadaire "Die Zeit" (voir 1ère partie).

Journées d'étude à Catania, du 8 au 10 septembre

Le groupe démocrate-chrétien a étudié le développement politique et institutionnel des Communautés sur la base d'un exposé oral de M. Lücker et a procédé à un examen approfondi de la situation monétaire (voir 1ère partie).

GROUPE SOCIALISTE

Président: M. Vals (fr.)

9 et 10 septembre à Perugia

Situation monétaire. Le groupe a demandé le retour aux parités fixes à l'intérieur de la Communauté, une plus grande flexibilité vers l'extérieur et le renforcement du système monétaire international. Il a insisté pour que la Communauté

définisse une attitude commune et a mis en garde contre les dangers de nouveaux obstacles aux échanges commerciaux qui porteraient préjudice surtout aux pays en voie de développement (rapporteur: M. Oele, néerl.) (voir 1ère partie).

Institutions communautaires. M. Spinelli, membre de la Commission européenne, a présenté un rapport dans lequel il suggère l'action commune Parlement européen – Commission pour remettre en mouvement le processus d'intégration européenne.

Election au suffrage universel direct des membres du Parlement. Le groupe a réaffirmé sa position de principe en faveur de cette élection.

GROUPE DES LIBERAUX ET APPARENTES

Président: M. Berkhouwer (néerl.)

Journées d'étude à Florence, du 9 au 11 septembre

Situation monétaire. Le groupe a déploré le caractère unilatéral des mesures américaines et a demandé que les Etats membres prennent une décision commune afin de favoriser le retour à la normalisation du système des paiements internationaux (voir 1ère partie).

Université européenne. Sur la base d'un rapport de M. Hougardy (belge), le groupe a adopté une résolution dans laquelle il considère que la coopération culturelle est un des éléments essentiels de la formation d'une conscience européenne chez les jeunes; il invite la Commission et le Conseil à mettre en vigueur les directives sur la reconnaissance mutuelle des diplômes; il déplore que la première réunion des six ministres de l'éducation nationale ait été renvoyée et demande qu'une réunion ait lieu rapidement; il insiste pour que soit créée à Florence l'Université européenne.

Pakistan oriental. Le groupe a déclaré, dans une résolution, que le problème du Bengla-Desh intéresse tous les Etats du monde et a invité les gouvernements et les institutions communautaires à venir en aide aux populations du Bengla-Desh.

GRUPE DE L'UNION DEMOCRATIQUE EUROPEENNE

Président: M. Triboulet (fr.)

Journées d'étude à Venise, du 27 au 29 septembre

Rôle du Parlement européen. Le groupe a insisté pour que le Parlement puisse exercer un contrôle parlementaire efficace, mais s'est déclaré fermement opposé à une intervention du Parlement dans le travail de la Commission et du Conseil, en particulier lors de la préparation du budget.

Fixation des prix agricoles. Le groupe a demandé que les prix agricoles soient fixés à temps afin de tenir compte des intérêts légitimes des agriculteurs qui ont le plus conscience de la nécessité et de l'utilité de l'Europe agricole. Le groupe considère que le bon fonctionnement des mécanismes de l'Europe agricole est indispensable pour le succès de l'Europe.

Sauvegarde de Venise. Le groupe s'est déclaré convaincu que le peuple italien trouvera des solutions techniques pour protéger Venise, conservant ainsi au monde civilisé cette merveilleuse cité.

COMMISSION PARLEMENTAIRE MIXTE C.E.E.—TURQUIE

Président: M. De Winter (dém.-chr. belge)

Co-président: M. Yalcin

16 au 18 septembre à Bruxelles

La commission parlementaire, après avoir entendu MM. Karakas, président en exercice du Conseil d'association C.E.E.—Turquie, Pedini, président en exercice du Conseil des Communautés européennes, Dahrendorf, membre de la Commission européenne, et sur la base des rapports présentés par MM. Olçmen, Wohlfart (soc. lux.) et Yilmaz, a adopté quatre recommandations.

Recommandation sur le VI^e rapport annuel d'activité du Conseil d'association. La commission prend acte du bon fonctionnement des organes de l'association, souhaite que la coopération institutionnelle soit sensiblement renforcée, et demande le renforcement et l'accroissement des activités de nature à favoriser et à promouvoir les perspectives d'adhésion de la Turquie à la Communauté.

Recommandation sur le système communautaire de préférences généralisées. La commission recommande que ce système soit appliqué sans aucune exception à la Turquie dès le 1er janvier 1972.

Recommandation sur l'élargissement des Communautés. La commission se réjouit de l'excellent déroulement des négociations concernant l'élargissement qui pourra influencer positivement les développements de l'association entre la Communauté et la Turquie à condition que soient sauvegardés les intérêts de l'économie turque.

Recommandation sur les problèmes de travailleurs turcs dans la Communauté. La commission souligne à nouveau les dangers d'une émigration sans contrôle vers la Communauté de travailleurs turcs et demande aux Etats membres de poursuivre leurs efforts pour remédier à cette situation et pour assurer la sécurité sociale des travailleurs turcs et la non-discrimination en ce qui concerne les conditions de travail, par rapport aux travailleurs ressortissant des pays de la Communauté.

